

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret

Forum de l'architecture et du paysage

Dans le cadre de l'appel régional à initiatives « ID en campagne », le CAUE du Loiret et les communes de Cléry-Saint-André et Sully-sur-Loire ont expérimenté une formule d'ateliers sur site réunissant professionnels (architectes, paysagistes, urbanistes) et élus, en dehors de toute commande définie, afin de réfléchir à l'avenir de deux sites dans chaque commune.

Le CAUE du Loiret
(conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) créé par la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 a pour missions de conseiller collectivités et particuliers, ainsi que de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
caue45.fr

Le forum de l'architecture et du paysage

En 4 étapes

1. Choix des sites par les élus, détermination des objectifs avec le CAUE,
2. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des professionnels : architectes, paysagistes, urbanistes,
3. Visite des sites avec les participants professionnels invités au forum,
4. Ateliers sur site de deux jours avec les élus, le CAUE et les participants.

Objectif du forum

Produire des supports visuels afin de mener une réflexion avec les habitants sur l'avenir de leur(s) territoire(s) à partir de 4 thèmes : **ÉCONOMIE DU FONCIER ET INTENSIFICATION URBAINE ; LISIÈRES VILLAGEOISES ET LIMITES URBAINES ; NATURE DANS LES BOURGS ; CENTRALITÉ ET MULTIPOLARITÉ**, développés dans les SCOT des 3 Pays Sologne Val Sud, Forêt d'Orléans - Val de Loire et Loire Beauce.

Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu

Cléry-Saint-André : sites et objectifs retenus pour le forum

Site 1 : le bourg



Le bourg : des terrains en bordure de l'urbanisation linéaire du centre-bourg, à l'interface entre l'hyper-centre et le Val de Loire, proches des écoles, avec vue sur la basilique. Un site privilégié pour des habitations dont la forme est à inventer.



Site 2 : la place du Général-de-Gaulle

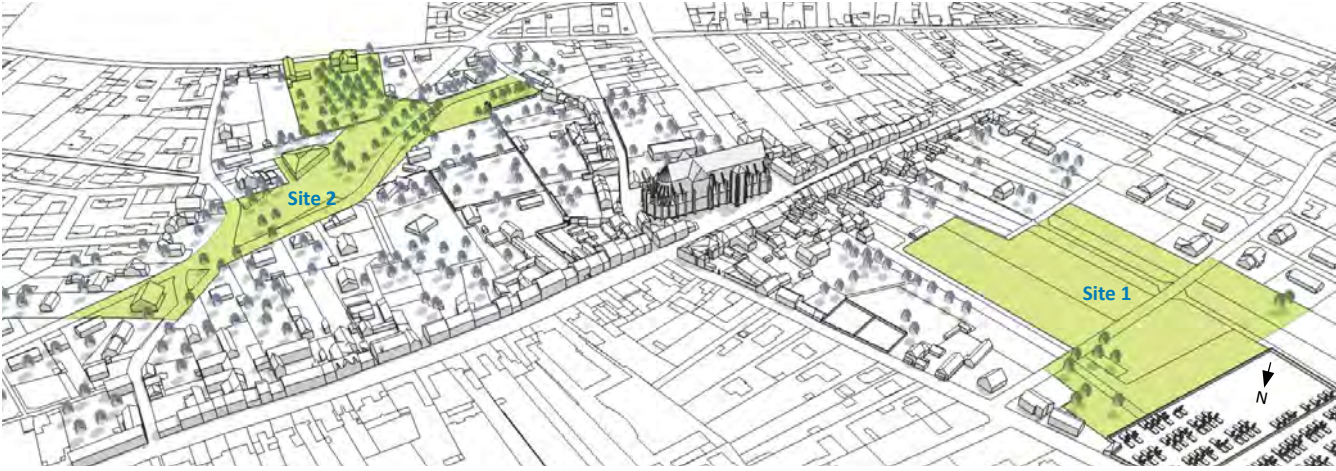


La place du Général-de-Gaulle : ancienne place de la gare, à l'interface entre l'hyper-centre, les quartiers résidentiels plus récents, les équipements réalisés et à venir. Un site relié au centre par des cheminements piétons, avec la basilique en point de mire. Un espace à caractère rural dont les limites et les circulations restent à créer.



Objectifs du forum

- Affirmer le caractère patrimonial de Cléry-Saint-André, petite ville historique du Val de Loire entre Orléans et Chambord.
- Offrir un ou plusieurs centres attractifs, ainsi que des espaces plus reposants pour la promenade (calme, ombre...), prenant en compte les besoins des habitants et des visiteurs, dont les cyclotouristes (Loire à Vélo) : restauration et café, hébergement de qualité, atelier réparation, abri, lieux à visiter, expositions...
- Accueillir confortablement des habitants permanents et temporaires (dont les visiteurs, les touristes...), en réutilisant des bâtiments existants et/ou en créant des constructions contemporaines conformes à leurs attentes et exigences, pouvant évoluer avec la demande sociétale, valorisant ainsi le foncier disponible en centre-bourg.
- Mettre en valeur les produits locaux et les points de vente directe (vin, cerises, poires, pommes, asperges...), offrir des lieux de dégustation pour les visiteurs et les habitants, en lien avec le paysage cultivé de vergers, de vignes et de maraîchage.
- Ces propositions intégreront une recherche d'optimisation des investissements (équipements légers, usages multiples...), et d'économie d'utilisation.



Sully-sur-Loire : sites et objectifs retenus pour le forum

Site 1 : le quartier de la Reconstruction



Il s'agit aussi de retrouver les cheminements vers la Loire, le château, le quartier des Mariniers, les différents équipements de Sully, commerces et services, à travers des espaces publics de qualité et de cœurs d'îlot, en offrant une diversité de locaux plus souples et plus adaptables pour des logements temporaires ou permanents et des commerces attractifs.

- Plusieurs éléments sont à prendre en compte :
- l'afflux de visiteurs à Sully : Loire à Vélo, visiteurs du château, festival de Musique..., et leurs besoins spécifiques (hôtels et chambres d'hôtes de charme, restauration de qualité, services divers...),
 - le dynamisme commercial du centre-ville et les ressources locales (grande variété de produits locaux : viandes, volailles, poissons, fruits, légumes, vins du Giennois à proximité...),
 - l'empreinte historique des différents événements qui ont bouleversé la ville, en apportant lisibilité et connaissance du patrimoine, notamment du patrimoine reconstruit, souvent méconnu par les habitants, et ignoré par les visiteurs.

Le centre-ville reconstruit, ensemble très homogène par sa composition urbaine et architecturale, au style qualifié de « pittoresque régional » bénéficie d'une situation privilégiée. Cependant la typologie des logements et des commerces n'est plus adaptée aux pratiques actuelles ; les cœurs d'îlots, conçus pour une ville où l'usage de la voiture particulière était encore une exception, ont été peu à peu envahis par les voitures.

Le bâti est souvent organisé autour de commerces monofonctionnels en rez-de-chaussée, avec une réserve sur l'arrière s'ouvrant en cœur d'îlot, les logements sur deux niveaux au-dessus des commerces ne comportaient pas toujours de pièces de séjour.

Site 2 : le quartier des Mariniers

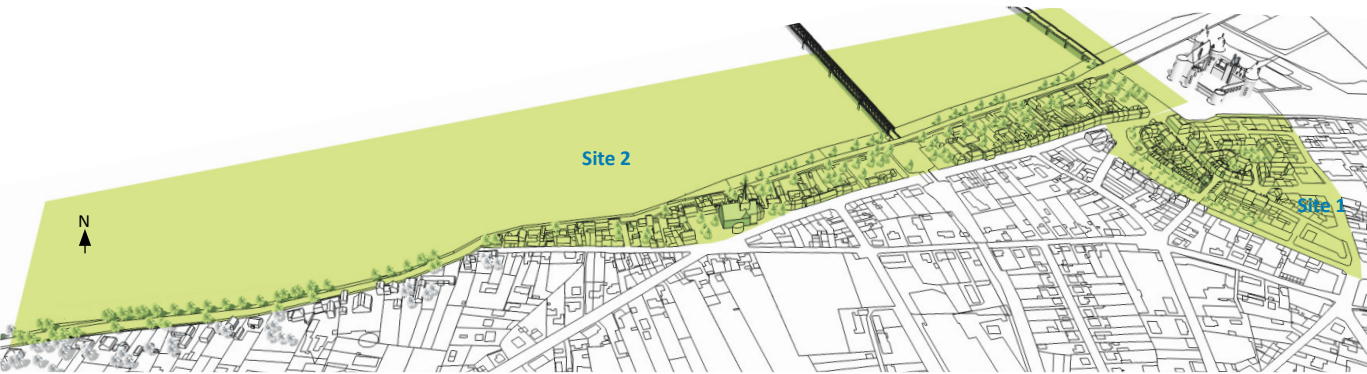


C'est le quartier de l'ancien port de Sully-sur-Loire, requalifié partiellement autour de l'Église Saint-Germain, fréquenté par les promeneurs, randonneurs et cyclistes. La commune envisage de recréer un port et s'interroge sur l'avenir du site des abattoirs (bâtiment, terrains). La réflexion portera sur la valorisation de la promenade de la levée de Loire entre le quartier des Mariniers et le château (vues sur les jardins en contre-bas), en prenant en compte les différents projets, à moyen ou long terme :

- de port sur la Loire,
- de sauvegarde et d'éventuel réemploi du bâtiment et du site des abattoirs,
- de voie verte sur l'ancienne voie ferrée : lien avec la Loire à Vélo, ou, à terme, passage de la Loire à Vélo pour rejoindre la rive droite du fleuve.

Objectifs du forum

- Affirmer le caractère patrimonial de Sully-sur-Loire.
- Donner lisibilité, vie et usages au patrimoine de la Reconstruction.
- Accueillir confortablement des habitants permanents et temporaires (visiteurs, touristes...), en réutilisant des bâtiments existants, en valorisant ainsi le patrimoine du centre-ville reconstruit.
- Accueillir des visiteurs dans des lieux uniques et identitaires pour Sully et ses habitants, en référence à la mémoire de la période d'après-guerre (restauration et café, hébergement de qualité et original, atelier, abri, lieux à visiter, expositions...).
- Valoriser le lien entre la ville et le fleuve pour la promenade, la contemplation, et aussi les pratiques liées à la Loire (batellerie, canoë, pêche, pique-nique, farniente...) avec une re-création de port.
- Prendre en compte les besoins spécifiques des cyclistes (Loire à Vélo) : stockage sécurisé de vélos, petites réparations, lieux de repos...
- Mettre en valeur les produits locaux.
- Ces propositions intégreront une recherche d'optimisation des investissements (équipements légers, usages multiples, réemploi de bâtiments...) et d'économie d'utilisation.



Ont participé au forum :

Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu | 2016 - 2017

Simon Bauchet, architecte, Nantes et Paris | **Cyril Boucaud**, architecte du patrimoine, Montargis | **Romain De La Bouvrie**, architecte, Nantes et Paris | **Alice Broilliard**, paysagiste, Nantes | **Florent Damestoy**, paysagiste urbaniste, Montargis | **François Dantart**, architecte, Nantes | **Marie Hubert-Baechler**, architecte, Cléry-Saint-André | **Julie Kébé**, architecte urbaniste, Nantes | **Quentin Monroty**, architecte, Orléans | **Nicolas Orgelet**, paysagiste, Blois | **Raphaël Padiou**, paysagiste, Nantes | **Léandre Porte**, architecte, Orléans | **Laurence Renard**, paysagiste, Orléans | **Maryline Tagliabue**, ingénieure paysagiste et culturelle, Tours | **Jacques De Vannoise**, architecte, Orléans.

Avertissement : Cette démarche se situe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un travail d'élaboration d'idées hors de tout cadre contractuel dépendant des marchés publics. Les hypothèses soulevées dans les documents ne sauraient engager les collectivités citées, ni les professionnels participants.
Les documents remis dans le cadre du Forum étant considérés comme des œuvres de l'esprit, les droits de propriété intellectuelle sont par conséquent acquis aux participants conformément aux dispositions des articles L.11-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret

Forum de l'architecture et du paysage

Cléry-Saint-André PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

Histoire, patrimoine et paysage

[Florent Damestoy / Cyril Boucaud]

Analyse de la constitution du village.

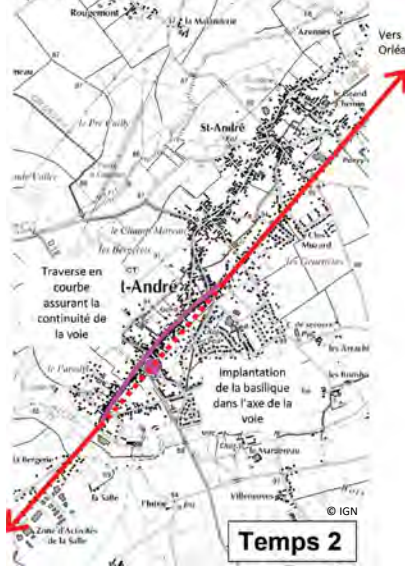
Temps 1 :

L'analyse du réseau viaire existant et de sa géométrie permet d'émettre l'hypothèse de l'existence d'une voie romaine antérieure à la construction de la basilique et de la traverse.

Temps 2 :

Au Moyen Âge, l'implantation de la basilique parfaitement à l'axe de cette voie, permet de magnifier l'édifice en arrivant d'Orléans. Ce qui conforte la première hypothèse.

En conséquence, la voie est légèrement déviée, formant une inflexion qui contourne la basilique. C'est l'apparition de l'actuelle traverse.



© Inventaire du Patrimoine de la Région Centre - Val de Loire

Occupations agricoles

Au sud, terres moins riches, prairies humides : déclinées dans le temps en élevage, peupleraie, vignes et vergers.

Au nord, terres plus riches, limoneuses : cultures céréalières.

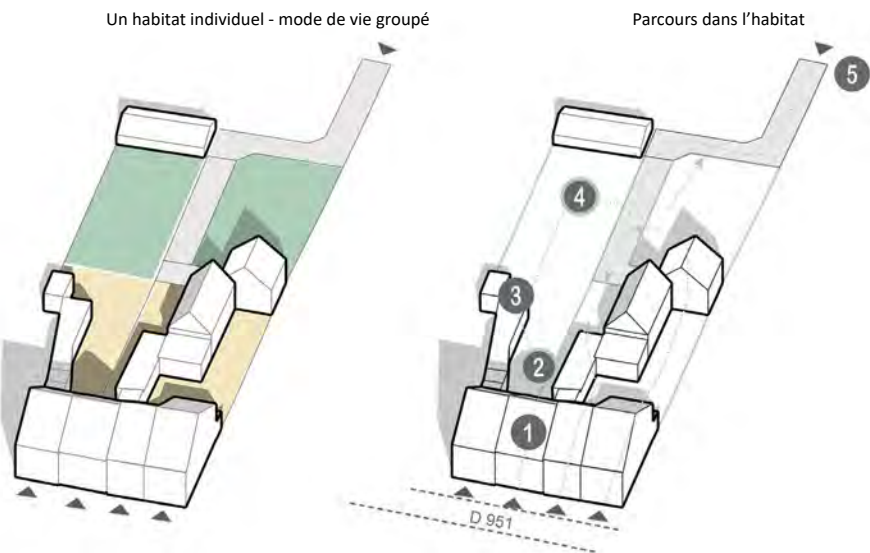
[Julie Kébé / Alice Broilliard]

L'habitat, un espace à parcourir.

Le long de la D 951, l'habitat s'est petit à petit sédimenté en formant aux premiers abords un front bâti dense et hétéroclite.

Cet habitat (exemple ci-contre) forme des strates et parcours plus ou moins épais qui font couture avec le paysage végétalisé en lisières. On y retrouve un ensemble principal ❶, des annexes (rdc) ❸, une cour commune ❷ et un jardin (potager / de loisirs) ❹.

Le logement donne à s'apprécier comme une expérience à parcourir.

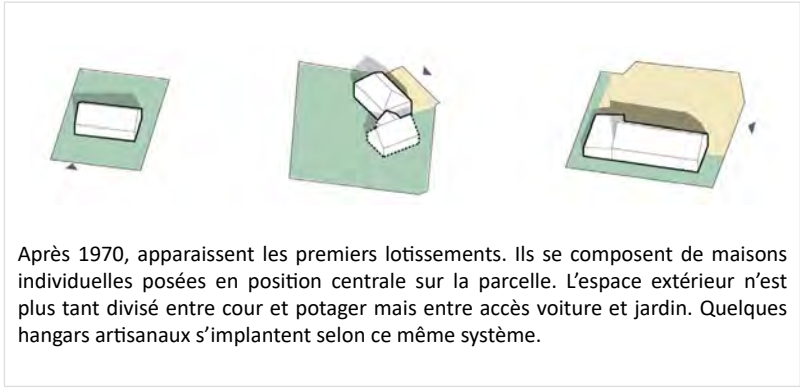


Typologies bâties avant 1970



Avant 1970, l'habitat se compose de plusieurs corps de bâti et délimite un réseau de sous-espaces extérieurs. De taille modeste pour le bâti agricole et plus importante sur le tissu de faubourg et clos, l'habitat se déploie en relation directe avec la rue. Tandis que le bâti se positionne sur la cour minéralisée, l'espace jardiné se déploie en second rideau.

Typologies bâties après 1970



Après 1970, apparaissent les premiers lotissements. Ils se composent de maisons individuelles posées en position centrale sur la parcelle. L'espace extérieur n'est plus tant divisé entre cour et potager mais entre accès voiture et jardin. Quelques hangars artisanaux s'implantent selon ce même système.

Habiter le paysage : entre parcours, clos et lisières urbaines.

1 - Ce champ forme une ouverture essentielle dans la composition urbaine de Cléry. Face au portail de la Villa des Bordes, et donc au bout d'un parcours urbain traversant les espaces caractéristiques de la ville, c'est ici que s'amorce le paysage de la vallée de l'Ardoux.

2 - Le parc de la Villa des Bordes reste clos, mais son ambiance arborée déborde de ses murs d'enceintes pour irriguer tout le long de la coulée verte.

3 - À la croisée du cheminement des clos et de la coulée verte, la halle couverte (commerces de produits locaux, espace de vente ponctuelle) est accessible facilement à pied, à vélo ou en voiture.

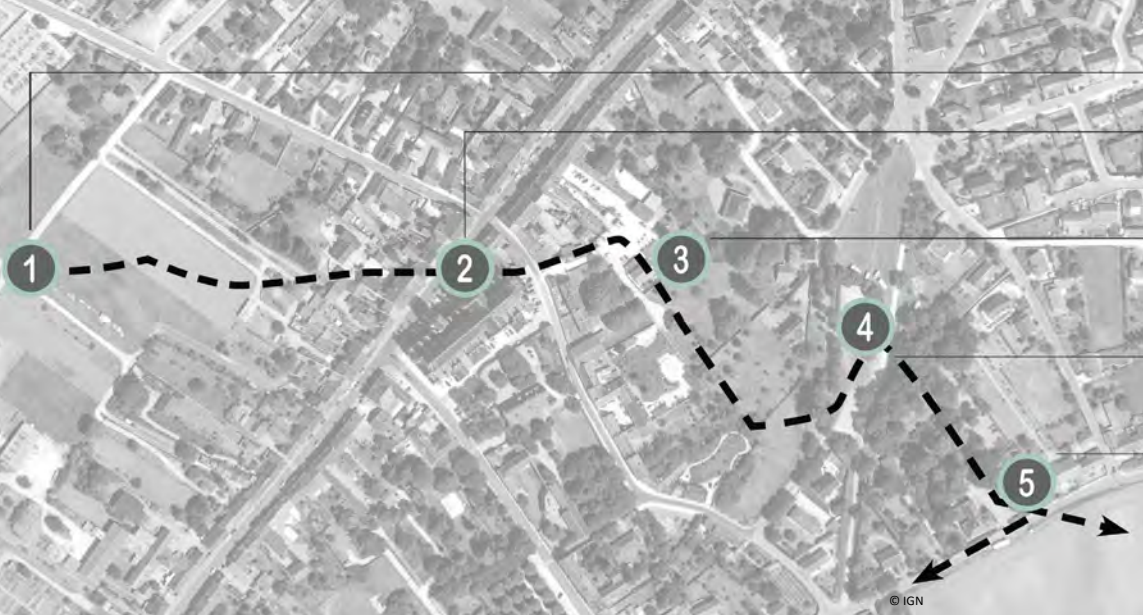
4 - Le carrefour perd son caractère uniquement routier : des arbres de grand développement viennent encadrer les voies carrossables, le piéton est prioritaire, de nouvelles constructions cadrent les perspectives urbaines.

5 - Ce clos, enserré dans le cœur urbain ancien, est un lieu d'accueil des visiteurs et des cyclo-randonneurs, à l'écart des nuisances routières de la rue du Maréchal-Foch. Outre les équipements associatifs, on y trouve une buvette/commerce de produits locaux qui profite d'un cadre de grande qualité.

6 - Le cœur du quartier du Paradis est gardé ouvert, afin de préserver les vues sur la basilique au sud et vers la vallée de la Loire au nord. Cet ensemble de parcelles de jardins et d'agriculture vivrière (vergers, vignes, pâtures) forme une lisière urbaine qui pourrait être considérée à l'avenir comme un parc irrigué par un réseau de chemins.



Une nouvelle lecture des mutations urbaines : les parcours cléricois - de l'habitat à la vallée de l'Ardoux.



1. Éprouver les espaces ouverts et les vues sur la basilique au sud et vers la vallée de la Loire au nord

2. Parcourir le carrefour routier au pied de la basilique et inventer une réappropriation par le piéton

3. Ressentir le calme dans le clos à l'écart des nuisances routières de la rue du Maréchal-Foch

4. Observer l'espace ouvert et imaginer le passage vers la Villa des Bordes et la vallée de l'Ardoux

5. Observer la perspective et prolonger le parcours vers la vallée de l'Ardoux

Ont participé au forum :

Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu | 2016 - 2017

Simon Bauchet, architecte, Nantes et Paris | Cyril Boucaud, architecte du patrimoine, Montargis | Romain De La Bouvrie, architecte, Nantes et Paris | Alice Broilliard, paysagiste, Nantes | Florent Damestoy, paysagiste urbaniste, Montargis | François Dantart, architecte, Nantes | Marie Hubert-Baechler, architecte, Cléry-Saint-André | Julie Kébé, architecte urbaniste, Nantes | Quentin Monroty, architecte, Orléans | Nicolas Orgelet, paysagiste, Blois | Raphaël Padiou, paysagiste, Nantes | Léandre Porte, architecte, Orléans | Laurence Renard, paysagiste, Orléans | Maryline Tagliabue, ingénieure paysagiste et culturelle, Tours | Jacques De Vannoise, architecte, Orléans.

Avertissement : Cette démarche se situe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un travail d'élaboration d'idées hors de tout cadre contractuel dépendant des marchés publics. Les hypothèses soulevées dans les documents ne sauraient engager les collectivités citées, ni les professionnels participants.

Les documents remis dans le cadre du Forum étant considérés comme des œuvres de l'esprit, les droits de propriété intellectuelle sont par conséquent acquis aux participants conformément aux dispositions des articles L.11-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret

Forum de l'architecture et du paysage

Cléry-Saint-André PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

Site 1 : le bourg

[Julie Kébé / Alice Broilliard]

Site 1 : « le bourg » îlot du Paradis.

Il s'agit ici de ménager une des lisières de Cléry, d'étudier dans ce sens les opportunités de constructions et de révéler aux habitants la grande qualité spatiale de ce site. Il nous semble primordial de préserver la vue conjointe sur la basilique au sud et vers le lit majeur de la Loire (trouée de paysage vers la « lumière » du fleuve) au nord.



Site existant



Axonométrie sur les parcours et espaces communs



L'îlot du Paradis, perspective depuis la rue du Paradis

[François Dantart]

Il faut que tout change pour que rien ne change...

Le Guépard - Giuseppe Tomasi di Lampedusa
Ne me gâchez pas la vue !



- 1 Conservation des cultures céréalières et fourragères pour pérensiser la vue vers la basilique.
- 2 Remise en culture d'un verger associatif et conservatoire, conservation des fruitiers en place.
- 3 Création de 4 logements individuels groupés T4 et T5.

- 4 Création de 6 logements individuels groupés T3, T4 et T5.
- 5 Création de 5 logements seniors groupés (parcelles < 200 m²).
- 6 Ouverture de l'impasse donnant rue du Four à Chaux et création d'une voie d'accès aux véhicules.

- 7 Élargissement et mise en valeur de la traversée piétonne existante.
- 8 Connexion avec le passage piéton existant.
- 9 Création de stationnements mutualisés extérieurs au logement.
- 10 Jardins potagers partagés des nouveaux habitants.

[Laurence Renard / Quentin Monroty]

Planter des maisons parmi les bandes de cultures.

L'idée est venue de conserver et renforcer ces bandes agricoles et d'y planter alternativement, au même titre que des cultures, des maisons. La maison est une maison type avec 2 chambres à l'étage, des pièces à vivre, une chambre et un garage à rez-de-chaussée. La lumière et les vues sont traversantes.

La maison type

Profil du terrain recouvrant la maison

Chambre rdc

Pièces à vivre + 2 chambres à l'étage

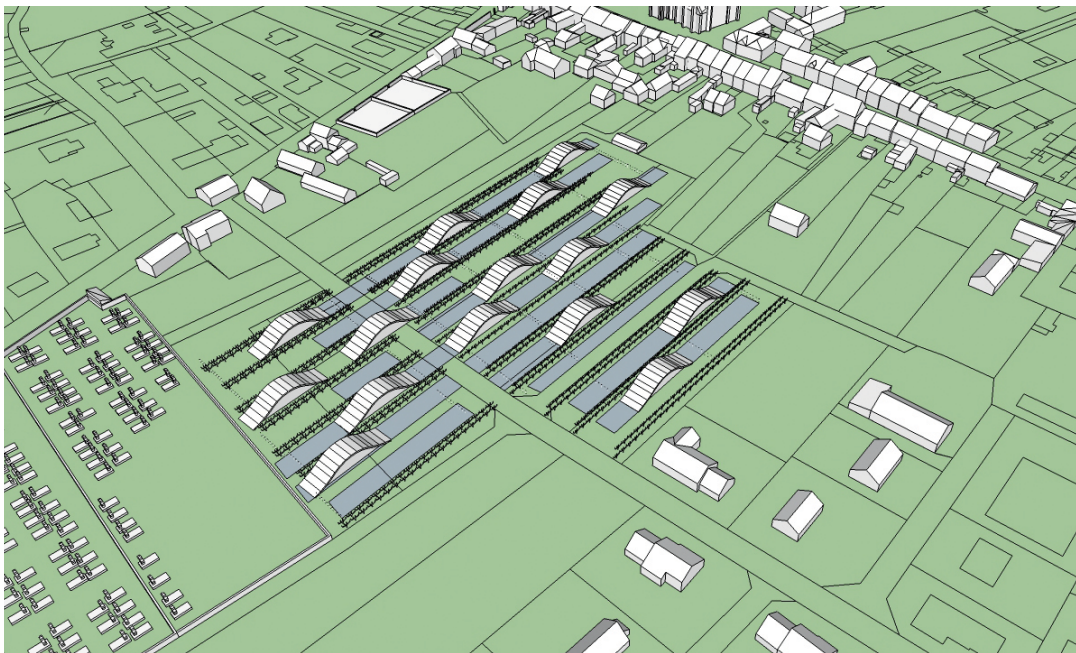
Garage

Plantations de fruitiers palissés

Piquets de délimitation des parcelles



Coupe de principe



L'implantation du lotissement

Ont participé au forum :

Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu | 2016 - 2017

Simon Bauchet, architecte, Nantes et Paris | Cyril Boucaud, architecte du patrimoine, Montargis | Romain De La Bouvrie, architecte, Nantes et Paris | Alice Broilliard, paysagiste, Nantes | Florent Damestoy, paysagiste urbaniste, Montargis | François Dantart, architecte, Nantes | Marie Hubert-Baechler, architecte, Cléry-Saint-André | Julie Kébé, architecte urbaniste, Nantes | Quentin Monroty, architecte, Orléans | Nicolas Orgelet, paysagiste, Blois | Raphaël Padiou, paysagiste, Nantes | Léandre Porte, architecte, Orléans | Laurence Renard, paysagiste, Orléans | Maryline Tagliabue, ingénieure paysagiste et culturelle, Tours | Jacques De Vannoise, architecte, Orléans.

Avertissement : Cette démarche se situe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un travail d'élaboration d'idées hors de tout cadre contractuel dépendant des marchés publics. Les hypothèses soulevées dans les documents ne sauraient engager les collectivités citées, ni les professionnels participants. Les documents remis dans le cadre du Forum étant considérés comme des œuvres de l'esprit, les droits de propriété intellectuelle sont par conséquent acquis aux participants conformément aux dispositions des articles L.11-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

[Julie Kébé / Alice Broilliard]

Rue de la Gare / Place du Général-de-Gaulle.



Notre proposition profite de cet espace singulier pour épaissir le cœur de ville (pôle administratif et de services et pôle touristique et commerçant) vers la vallée de l'Ardoux, pour le décoller de la rue du Maréchal-Foch et de ses nuisances routières. Cette extension -et densification- du cœur de ville s'appuie sur la succession de « clos », sortes de pièces urbaines ceintes de murs, murets ou bâtiments qui caractérisent ce quartier de Cléry. En reliant ces clos, nous valorisons une « promenade » urbaine de la basilique à la Villa des Bordes.



Site existant



Axonométrie sur les parcours et espaces communs

[Nicolas Orgelet / Marie Hubert-Baechler / Laurence Renard]

Une coulée agro-paysagère.



Vue semi-aérienne

Espace public productif et convivial
En fabriquant ce lieu, nous souhaitons :
• Penser la ville poreuse en facilitant les connexions
• Introduire l'agriculture en ville
• Développer l'économie locale
• Participer à l'attractivité touristique du bourg



Ont participé au forum :

Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu | 2016 - 2017

Simon Bauchet, architecte, Nantes et Paris | **Cyril Boucaud**, architecte du patrimoine, Montargis | **Romain De La Bouvrie**, architecte, Nantes et Paris | **Alice Broilliard**, paysagiste, Nantes | **Florent Damestoy**, paysagiste urbaniste, Montargis | **François Dantart**, architecte, Nantes | **Marie Hubert-Baechler**, architecte, Cléry-Saint-André | **Julie Kébé**, architecte urbaniste, Nantes | **Quentin Monroty**, architecte, Orléans | **Nicolas Orgelet**, paysagiste, Blois | **Raphaël Padiou**, paysagiste, Nantes | **Léandre Porte**, architecte, Orléans | **Laurence Renard**, paysagiste, Orléans | **Maryline Tagliabue**, ingénieure paysagiste et culturelle, Tours | **Jacques De Vannoise**, architecte, Orléans.

Avertissement : Cette démarche se situe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un travail d'élaboration d'idées hors de tout cadre contractuel dépendant des marchés publics. Les hypothèses soulevées dans les documents ne sauraient engager les collectivités citées, ni les professionnels participants.
Les documents remis dans le cadre du Forum étant considérés comme des œuvres de l'esprit, les droits de propriété intellectuelle sont par conséquent acquis aux participants conformément aux dispositions des articles L.11-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret

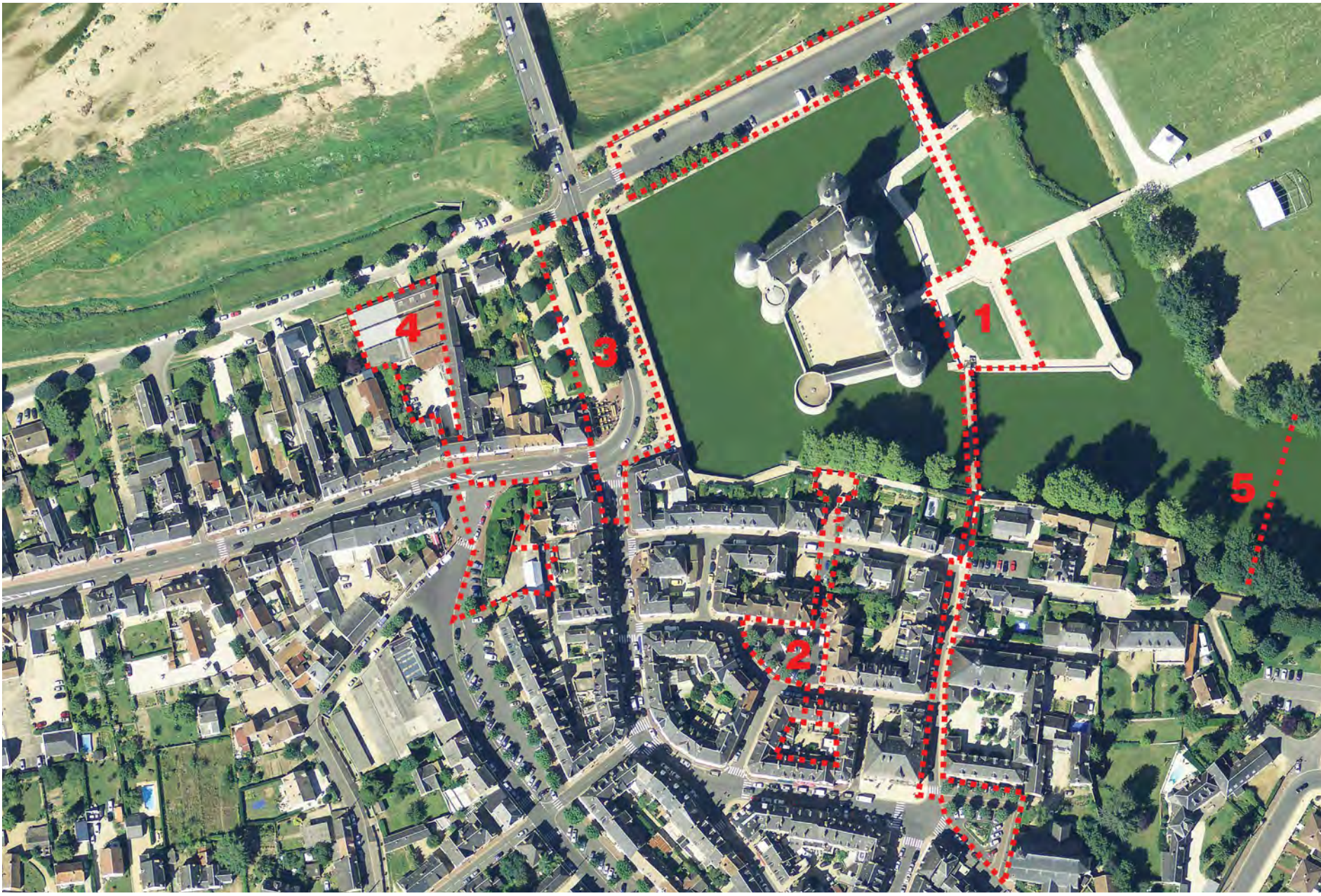
Forum de l'architecture et du paysage

Sully-sur-Loire

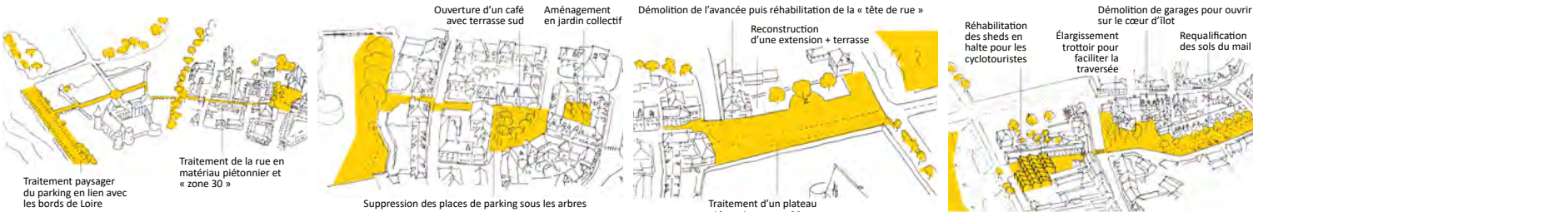
PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

Parcours et espaces publics

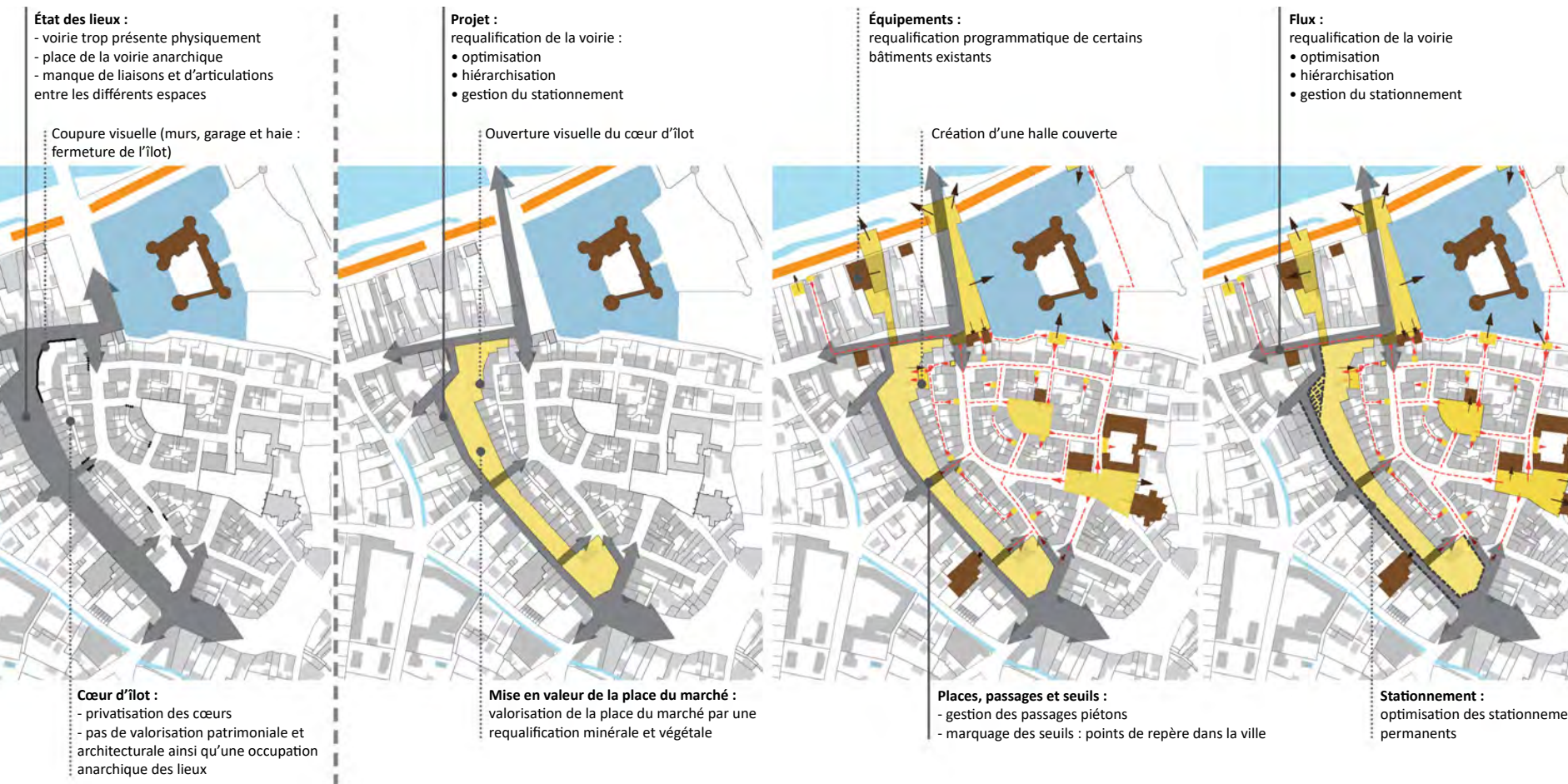
[Simon Bauchet / Romain De La Bouvrie / Jacques De Vannoise]
Du cœur de ville à la Loire en cinq séquences.



Séquence 1 - Du parking du château à l'église Saint-Ythier
Séquence 2 - Des quais au cœur d'îlot
Séquence 3 - D 948
Séquence 4 - La Loire à Vélo
Séquence 5 - De la Loire à la place Henri IV : le parc du château, le plan d'eau



[Marie Hubert-Baechler / Julie Kébé / Raphaël Padiou]
Un seuil et une nouvelle accroche urbaine.



Ont participé au forum :

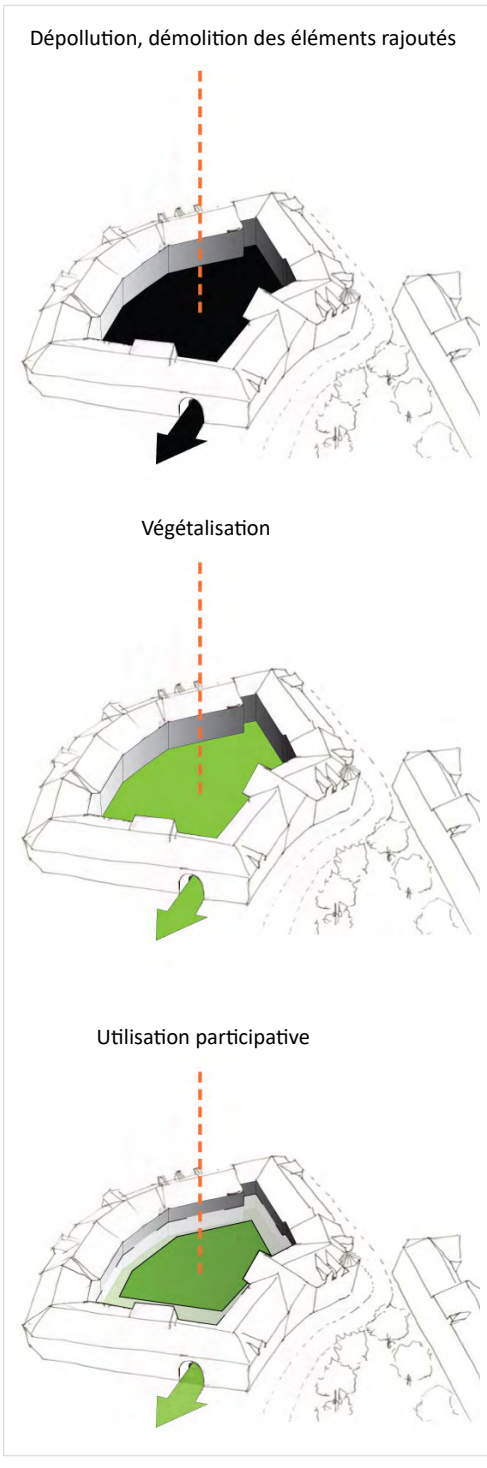
Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu | 2016 - 2017

Simon Bauchet, architecte, Nantes et Paris | **Cyril Boucaud**, architecte du patrimoine, Montargis | **Romain De La Bouvrie**, architecte, Nantes et Paris | **Alice Broilliard**, paysagiste, Nantes | **Florent Damestoy**, paysagiste urbaniste, Montargis | **François Dantart**, architecte, Nantes | **Marie Hubert-Baechler**, architecte, Cléry-Saint-André | **Julie Kébé**, architecte urbaniste, Nantes | **Quentin Monroty**, architecte, Orléans | **Nicolas Orgelet**, paysagiste, Blois | **Raphaël Padiou**, paysagiste, Nantes | **Léandre Porte**, architecte, Orléans | **Laurence Renard**, paysagiste, Orléans | **Maryline Tagliabue**, ingénieure paysagiste et culturelle, Tours | **Jacques De Vannoise**, architecte, Orléans.

Avertissement : Cette démarche se situe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un travail d'élaboration d'idées hors de tout cadre contractuel dépendant des marchés publics. Les hypothèses soulevées dans les documents ne sauraient engager les collectivités citées, ni les professionnels participants.
Les documents remis dans le cadre du Forum étant considérés comme des œuvres de l'esprit, les droits de propriété intellectuelle sont par conséquent acquis aux participants conformément aux dispositions des articles L.11-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

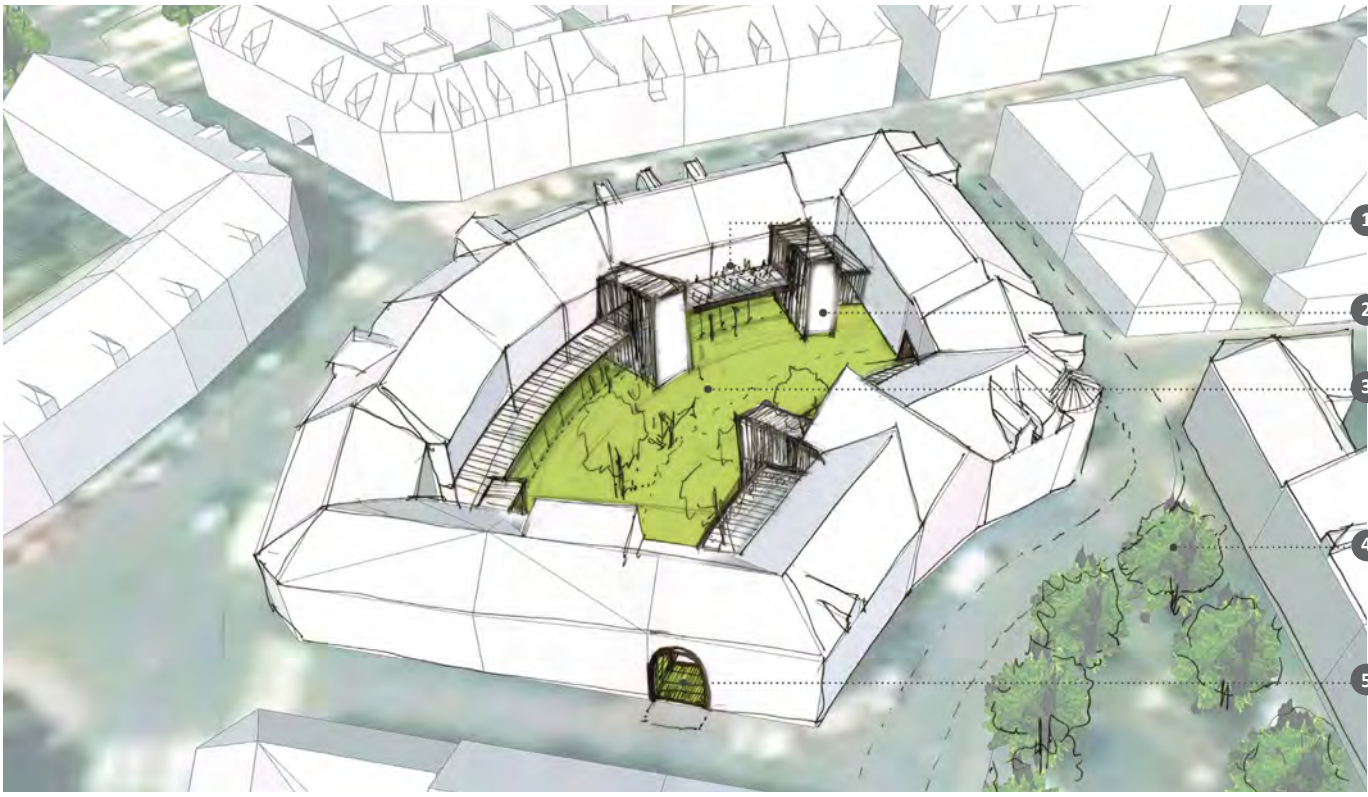
[Marie Hubert-Baechler / Julie Kébé / Raphaël Padiou]

Les cours, seuils et places de la Reconstruction.



Ouverture sur la place du marché : un seuil et une nouvelle accroche urbaine

Offrir un nouveau confort aux espaces communs et habitats de la Reconstruction



Requalifier les cours communes

- 1 - Création d'une coursoie habitée, terrasse pour logement, étage, porche pour rdc
- 2 - Bloc d'accès étage locaux techniques / zone commune
- 3 - Végétalisation jardin participatif
- 4 - Suppression du stationnement sur place
- 5 - Affirmation des passages couverts : marquage des seuils

[François Dantart / Léandre Porte / Maryline Tagliabue]

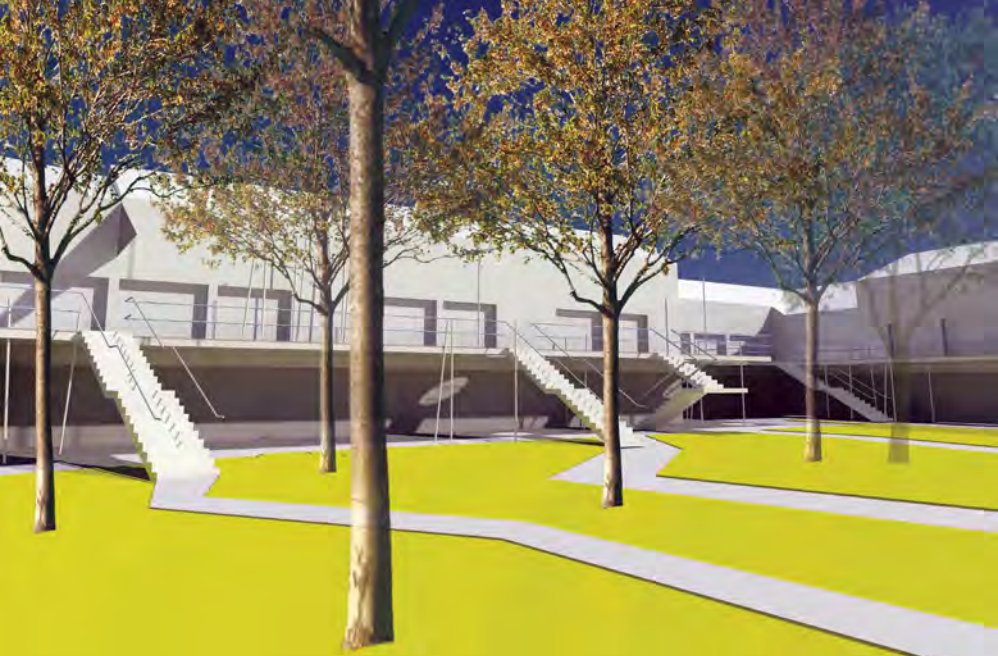
Cœur de ville reconstruit.



Vue de la cour de l'îlot 1 depuis un logement au 1^{er} étage - Toujours traversantes, les cours deviennent aussi un espace public de qualité et permettent une diversité d'usages. Le projet architectural contemporain intervient en sur-épaisseur du bâti de Reconstruction.



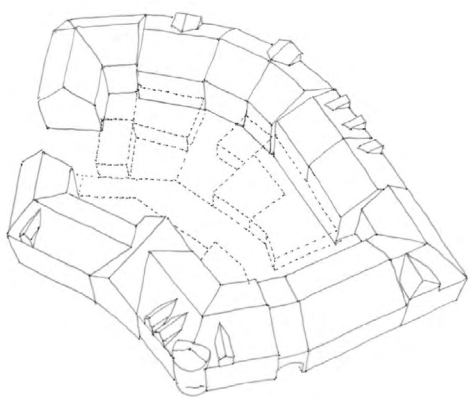
Vue de l'intérieur d'un logement vers la cour de l'îlot 1 - Les cours sont réaménagées grâce à un système de coursives périphériques, en sur-épaisseur du bâti (3 m), plantées de grimpantes. Ce système permet d'intégrer les extensions et de conserver une cohérence globale. La cour devient un patio traversant et planté d'arbres à bois blancs et au feuillage diffus (protège des vis-à-vis).



Vue dans la cour de l'îlot 1 - Trop sombres pour un jardin nourricier, les cœurs d'îlot peuvent néanmoins abriter un bois clairsemé, permettant à la fois de gérer les vis-à-vis de voisinage, et surtout réguler thermiquement les cours (fraîcheur en été...). Des essences caduques aux écorces intéressantes seraient un plus.

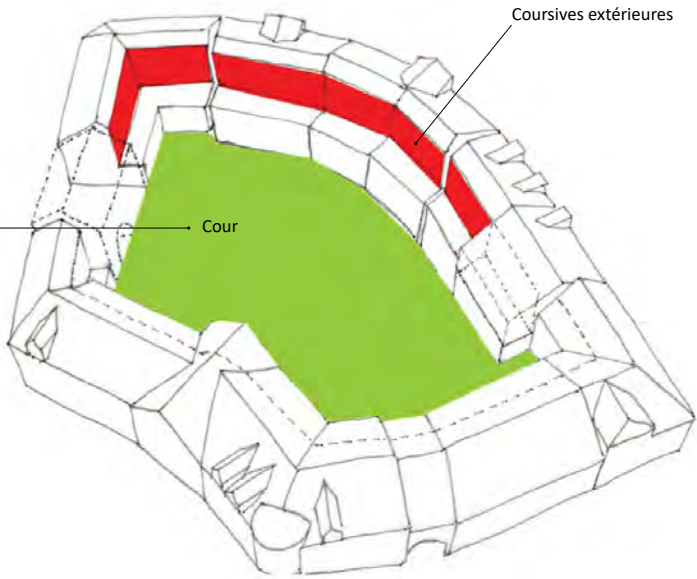


Vue depuis la cour de l'îlot 1 - Les coursives peuvent faire office de pièce supplémentaire au niveau 1, desservir des logements sans rdc, et intégrer des extensions (commerciales, local poubelle, garage à vélo, pièce, etc) sans empiéter sur l'espace cour.



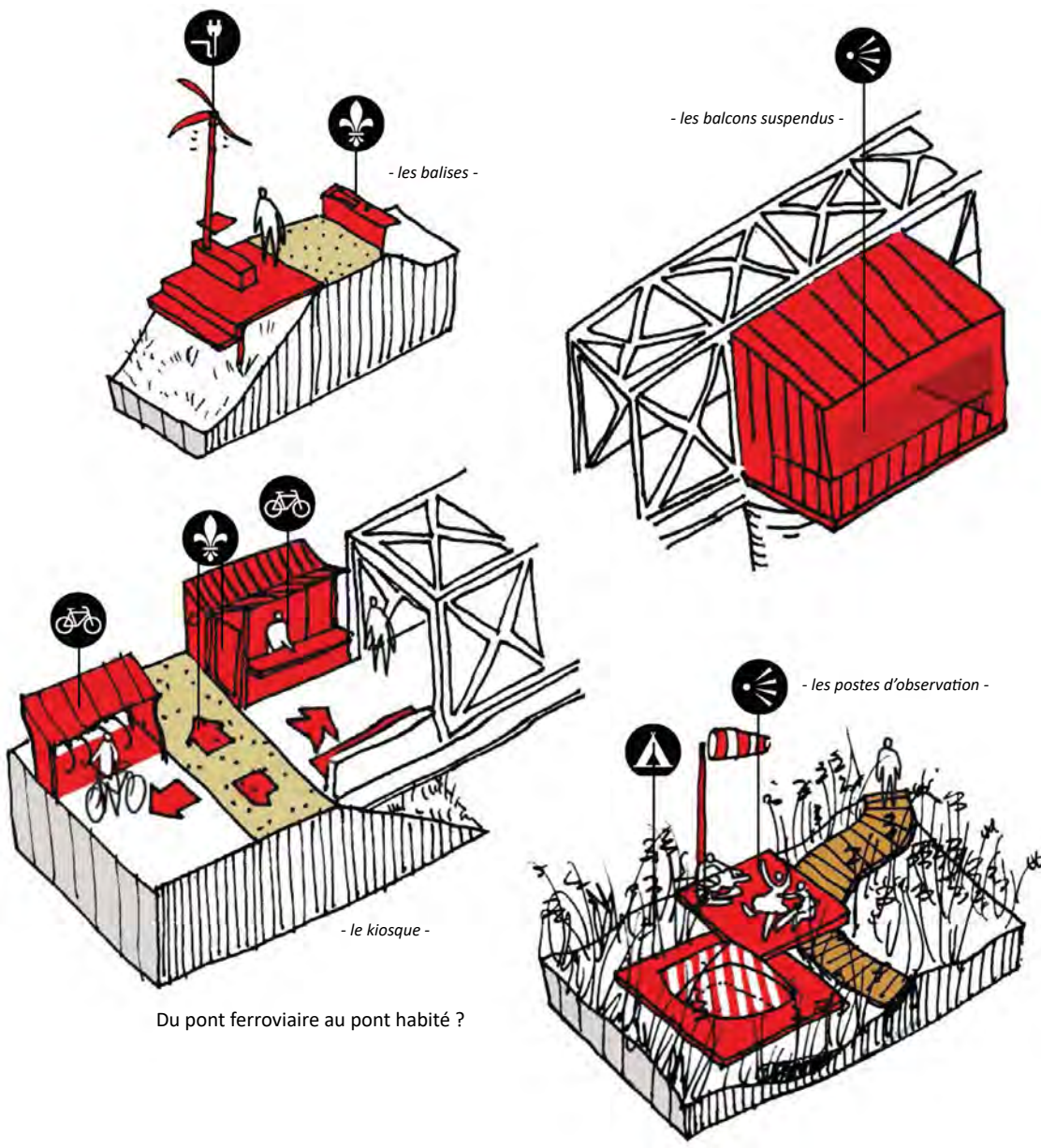
Plusieurs actions sont à mener pour restaurer l'attractivité du centre-ville, attirer des visiteurs, et aussi de nouveaux habitants :

- restaurer les cours intérieures,
- créer un logement témoin à visiter, restauré et meublé dans le style de l'époque de la Reconstruction,
- proposer une offre d'hébergement disruptive comme des gîtes chez l'habitant compatibles avec la pratique de la randonnée.



[François Dantart / Léandre Porte / Maryline Tagliabue]
Bords de Loire, quartier des Mariniers.

- 1 - la guinguette : terrasse, départ de balade
- 2 - les postes d'observation des îles de Loire : lieu de pique-nique, contemplation sauvage, camping
- 3 - les balises : relais signalétique, assise, curiosité touristique
- 4 - le kiosque : halte cyclotouristique, point d'information à l'entrée de Sully-sur-Loire (hébergements, points relais, itinéraires...)
- 5 - le balcon sur la Loire : « greffe » habitable sur le pont ferroviaire, balcon suspendu



Du pont ferroviaire au pont habité ?

Le long de la digue, des architectures-balises donnent à voir et à lire la ville et le paysage.



La promenade basse serpente entre les îles, des roselières et les bancs de sables, ponctuée de stations ouvertes aux usages.



Le rando-hôtel - Cette option profite de la structure métallique comme d'une accroche de petites cabanes insolites, qui conviendraient aux voyageurs à la recherche d'un abri-étape à bas coût.

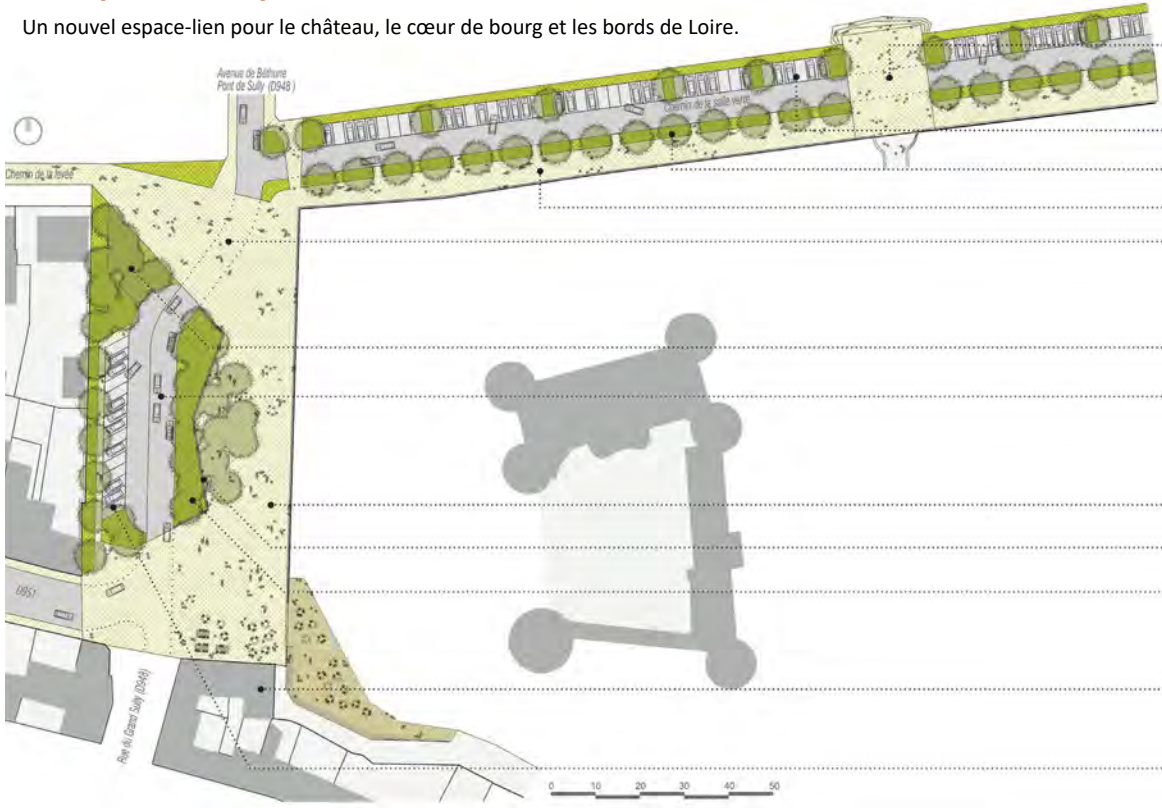


Le pont habitable - Cette option profite des piles de pont comme support d'une offre d'hébergement temporaire insolite. Plusieurs personnes peuvent être accueillies, ainsi que des groupes. Le marquage du pont fait office de signal depuis la ville.



[Marie Hubert-Baechler / Julie Kébé / Raphaël Padiou]
« La place Sully »

Un nouvel espace-lien pour le château, le cœur de bourg et les bords de Loire.



- Création d'une placette pour :
 - marquer et valoriser l'entrée du château
 - offrir la possibilité de se poser et de contempler la Loire
- Maintien du stationnement coté Loire accompagné d'une ceinture de massifs plantés
- Isolément de la route vis-à-vis de la voie douce par une bande de massifs plantés
- Dégagement d'un espace en voie douce le long des douves
- Aménagement du carrefour pour :
 - sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes de la Loire à Vélo
 - créer une continuité entre le chemin de la Levée, le chemin de la salle verte et le cœur de bourg
 - offrir des vues dégagées sur le château depuis le chemin de la Levée
- Déplacement du monument aux morts
- Détournement de la voie routière pour :
 - adoucir le trafic
 - dégager l'espace devant les douves
 - axer la route avec la rue du Grand Sully en retrouvant la continuité de la D 948
- Création d'une grande place en lien direct avec le château
- Installation de longues assises pour se poser face au château
- Installation de massifs plantés et de masses arborées pour :
 - isoler la place piétonne de la voie automobile
 - mettre en valeur le château
 - offrir un couvert végétal
- Déplacement du « restaurant des arts » avec la création :
 - d'une grande terrasse sur la place
 - d'une terrasse surplombant les douves
- Création de stationnements



Ont participé au forum :

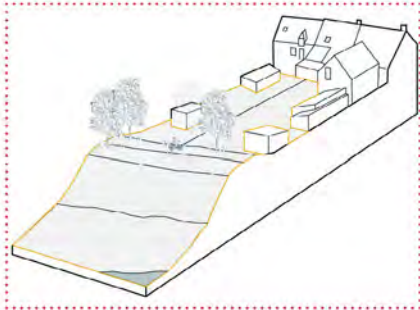
Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu | 2016 - 2017

Simon Bauchet, architecte, Nantes et Paris | **Cyril Boucaud**, architecte du patrimoine, Montargis | **Romain De La Bouvrie**, architecte, Nantes et Paris | **Alice Broilliard**, paysagiste, Nantes | **Florent Damestoy**, paysagiste urbaniste, Montargis | **François Dantart**, architecte, Nantes | **Marie Hubert-Baechler**, architecte, Cléry-Saint-André | **Julie Kébé**, architecte urbaniste, Nantes | **Quentin Monroty**, architecte, Orléans | **Nicolas Orgelet**, paysagiste, Blois | **Raphaël Padiou**, paysagiste, Nantes | **Léandre Porte**, architecte, Orléans | **Laurence Renard**, paysagiste, Orléans | **Maryline Tagliabue**, ingénieure paysagiste et culturelle, Tours | **Jacques De Vannoise**, architecte, Orléans.

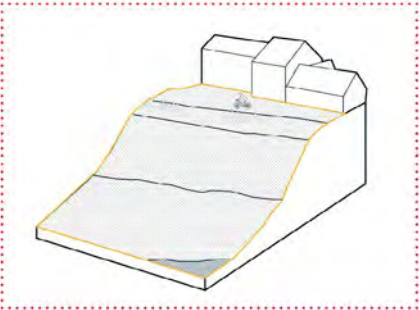
Avertissement : Cette démarche se situe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un travail d'élaboration d'idées hors de tout cadre contractuel dépendant des marchés publics. Les hypothèses soulevées dans les documents ne sauraient engager les collectivités citées, ni les professionnels participants.
Les documents remis dans le cadre du Forum étant considérés comme des œuvres de l'esprit, les droits de propriété intellectuelle sont par conséquent acquis aux participants conformément aux dispositions des articles L.11-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

[Marie Hubert-Baechler / Julie Kébé / Raphaël Padiou]

Accroches, seuils et déambulations : lier et révéler les constituants de Sully-sur-Loire.



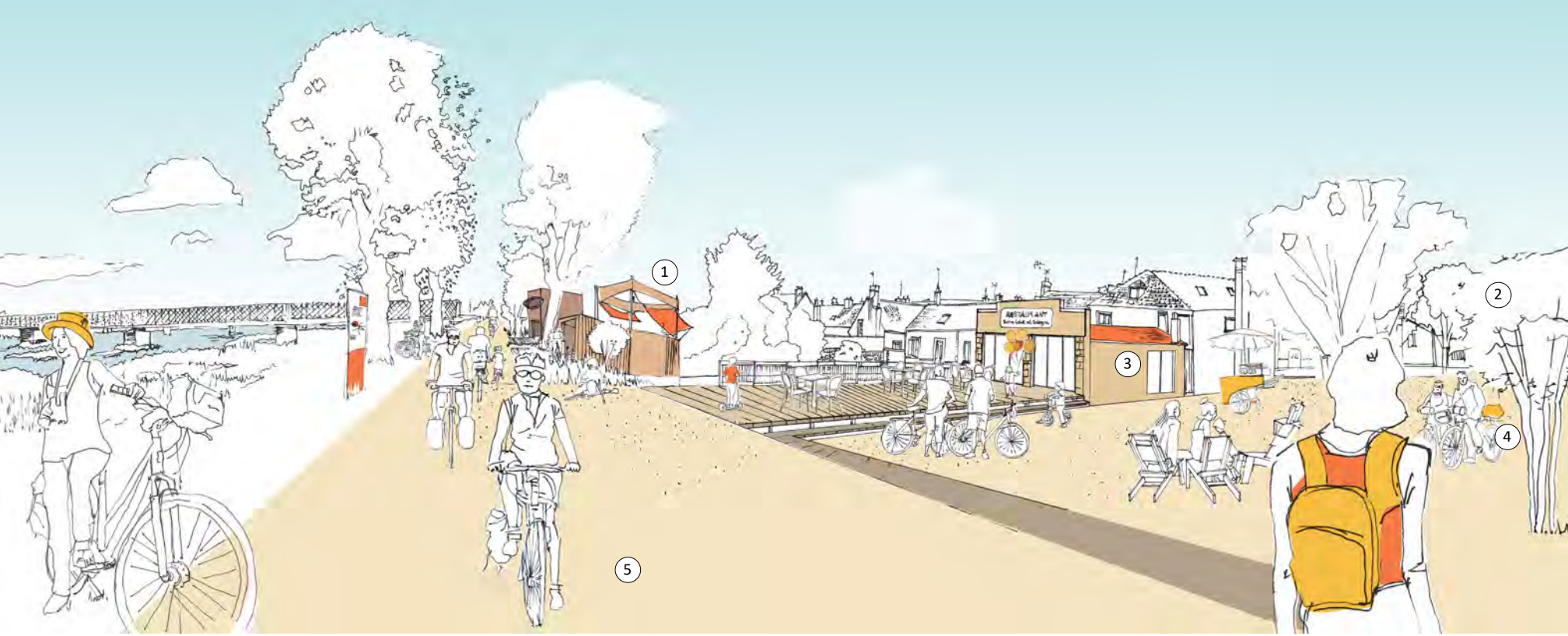
Typologie 1 : le faubourg



Typologie 2 : le quartier des Mariniers

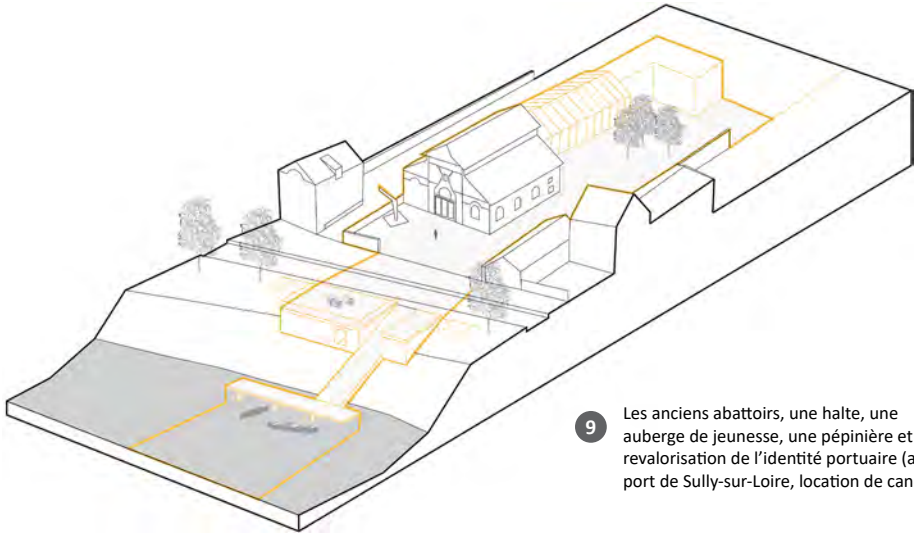


Proposer des lieux de repos, de récréations et d'hébergements / la Loire à Vélo.



- 1 Transformer les garages existants en habitats temporaires sur le chemin de la Loire à Vélo | Rendre piétonnes les berges
- 2 Créer un espace de repos (couvert végétal) sur l'itinéraire de la Loire à Vélo
- 3 Agrandir l'espace extérieur du restaurant et l'inscrire davantage dans une relation à la Loire
- 4 La nouvelle accroche qui relie la place Saint-Germain et la levée de Loire : la place Saint-Germain-sur-Loire
- 5 De nouveaux matériaux, un espace apaisé

Perspective sur « les berges » la place Saint-Germain



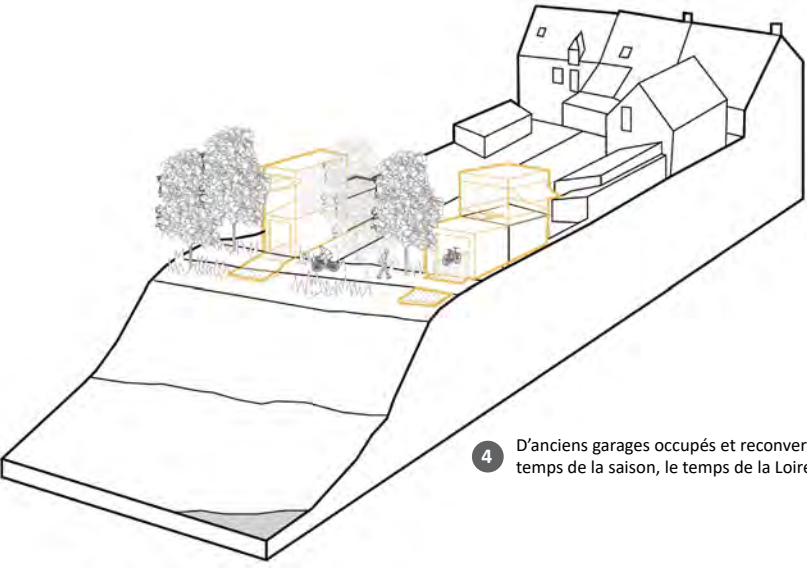
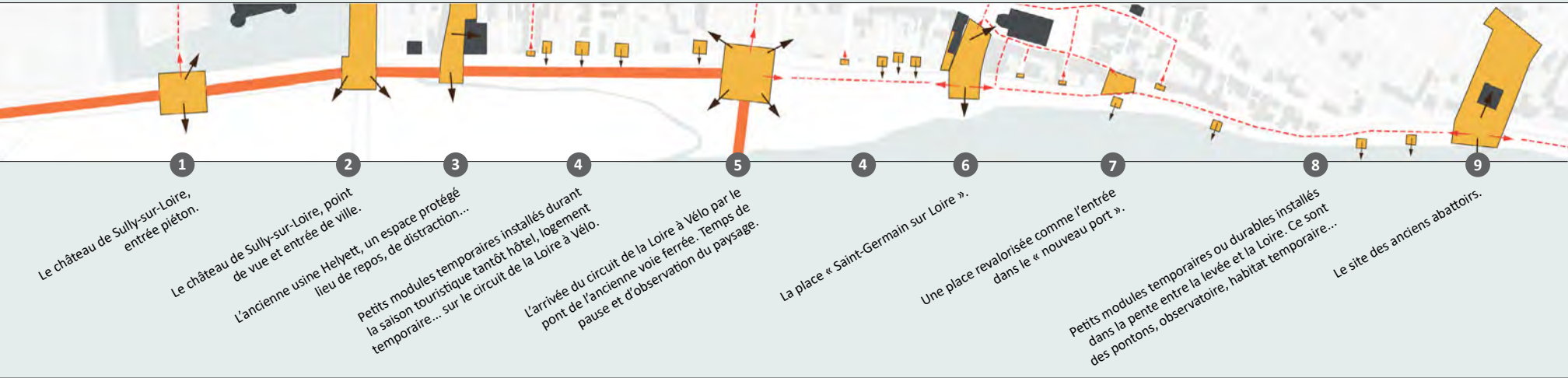
- 9 Les anciens abattoirs, une halte, une auberge de jeunesse, une pépinière et une revalorisation de l'identité portuaire (ancien port de Sully-sur-Loire, location de canoë)

Les berges de Loire.

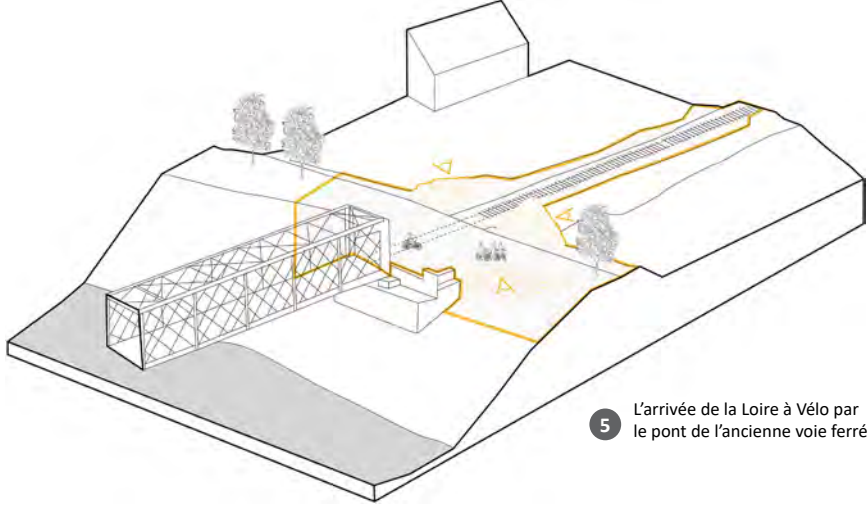
Deux séquences se dessinent dans le linéaire de la promenade de la levée jusqu'au port dans le quartier des Mariniers avec comme point final la réhabilitation des anciens abattoirs.

Séquence 1 : la Loire à Vélo, « Contemplation » de la Loire au château. Cette séquence se situe entre le château et la route de la Loire à Vélo (pont de l'ancienne voie ferrée reconvertie en liaison douce).

Séquence 2 : Saint Germain, le quartier renoue avec son identité portuaire. Cette séquence se situe entre le pont et l'ancien site des abattoirs de la ville, aujourd'hui en friche.



- 4 D'anciens garages occupés et reconvertis le temps de la saison, le temps de la Loire à Vélo



- 5 L'arrivée de la Loire à Vélo par le pont de l'ancienne voie ferrée

Les berges de Loire, vue état existant



Ont participé au forum :

Modalités, règlement du forum et publication : les-villages-dans-leur-paysage.eu | 2016 - 2017

Simon Baechler, architecte, Nantes et Paris | Cyril Boucaud, architecte du patrimoine, Montargis | Romain De La Bouvrie, architecte, Nantes et Paris | Alice Broilliard, paysagiste, Nantes | Florent Damestoy, paysagiste urbaniste, Montargis | François Dantart, architecte, Nantes | Marie Hubert-Baechler, architecte, Cléry-Saint-André | Julie Kébé, architecte urbaniste, Nantes | Quentin Monroty, architecte, Orléans | Nicolas Orgelet, paysagiste, Blois | Raphaël Padiou, paysagiste, Nantes | Léandre Porte, architecte, Orléans | Laurence Renard, paysagiste, Orléans | Maryline Tagliabue, ingénieure paysagiste et culturelle, Tours | Jacques De Vannoise, architecte, Orléans.

Avertissement : Cette démarche se situe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un travail d'élaboration d'idées hors de tout cadre contractuel dépendant des marchés publics. Les hypothèses soulevées dans les documents ne sauraient engager les collectivités citées, ni les professionnels participants. Les documents remis dans le cadre du Forum étant considérés comme des œuvres de l'esprit, les droits de propriété intellectuelle sont par conséquent acquis aux participants conformément aux dispositions des articles L.11-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.